

Plafond des revenus 2020 (avis d'imposition 2021) à ne pas dépasser pour toucher une bourse trimestrielle

Nombre d'enfant à charge	Bourse d'échelon 1	Bourse d'échelon 2	Bourse d'échelon 3	Bourse d'échelon 4	Bourse d'échelon 5	Bourse d'échelon 6
	147 €	181 €	213 €	246 €	278 €	312 €
1	18 828 €	14 904 €	12 658 €	10 209 €	6 345 €	2 480 €
2	20 276 €	16 261 €	13 808 €	11 136 €	7 050 €	2 963 €
3	23 171 €	18 970 €	16 110 €	12 993 €	8 460 €	3 927 €
4	26 793 €	21 682 €	18 412 €	14 849 €	9 869 €	4 889 €
5	30 413 €	25 748 €	21 864 €	17 634 €	11 984 €	6 335 €
6	34 760 €	29 812 €	25 317 €	20 420 €	14 100 €	7 779 €
7	39 104 €	33 878 €	28 770 €	23 202 €	16 215 €	9 226 €
8 ou plus	43 449 €	37 945 €	32 223 €	25 986 €	18 330 €	10 671 €

Comment faire la demande ?

Élève scolarisé dans le secteur public

Vous devez déposer une demande si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre enfant est scolarisé en classe de 3^{ème} et va entrer au lycée à la rentrée prochaine
- Votre enfant est déjà élève de lycée et ne touche pas encore la bourse, mais remplit les conditions pour en bénéficier à la prochaine rentrée scolaire.

Vous pouvez faire votre demande en remplissant un formulaire et en le déposant au secrétariat de l'établissement scolaire de votre enfant. Vous pouvez faire cette demande papier entre le 17 mai et le 6 juillet et entre le 2 septembre et le 21 octobre.

L'établissement vous remettra un accusé de réception.

⚠ Attention : le formulaire de demande de bourse pour 2021 n'est pas encore disponible.



Demande de bourse nationale de lycée - Année 2020-2021

Cerfa n° 11319*17 - Ministère chargé de l'éducation

Accéder au
formulaire(pdf - 369.1 KB) [↗](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11319.do)
(https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11319.do)



Consulter la notice en ligne